

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 MAI 2018

L'an deux mil dix huit le vingt neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mr GULINO Eric, Maire**.

Étaient présents

Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HITTINGER Claudine, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie, WIRTZLER Hélène

Mrs BASTIEN Alain, BODO Philippe, BOUCHERON Jean-Louis, DIM Lucien, JOLLY Pierre, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles

Étaient absents : Mrs BOURCIER Yann, WIESEL Jean-Luc

Procurations :

Mr SALGADO Jean-François qui a donné procuration à Mr TISSERAND Pierre-François

Mr HENNER Christian qui a donné procuration à Mme BECKER Aline

Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-Louis.

N°40/2018

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - COMMUNE-

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR DECIDE DE MODIFIER** les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 comme suit :

Article	Nature	Dépenses INVESTISSEMENT	Recettes INVESTISSEMENT	Chapitre
2132	Immeubles de rapport	237 364,60		21
2111	Terrains nus	- 180 000,00		21
2315	Installation out mat techniques	50 000,00		23
1641	Emprunts en euros	781 000,00	900 000,00	16
021	Virement section de fonctionnement		- 11 635,40	021
	Totaux	888 364,60	888 364,60	
Article	Nature	Dépenses FONCTIONNEMENT	Recettes FONCTIONNEMENT	Chapitre
6226	Honoraires	- 3 364,60		011
66111	Intérêts réglés à échéance	15 000,00		011
023	Virement section investissement	- 11 635,40		023
	Totaux	0	0	

N°41/2018

**SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A 35H00
ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A 27H00
AU 01 JUIN 2018**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 Mars 2018 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, en raison de la modification de la durée hebdomadaire de travail à la demande de l'agent ;

Le Maire propose à l'assemblée,

1. **la suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, permanent à temps complet
2. **la création** d'un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, permanent à temps non complet, soit 27/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 Juin 2018

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	Adjoint Technique 2 ^{ème}	Adjoint Technique	0	01	27 heures

	classe	2 ^{ème} classe			
--	--------	-------------------------	--	--	--

La rémunération est fixée selon la grille indiciaire des grades correspondants de la Fonction Publique Territoriale. Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- ◆ **VOTE** les crédits nécessaires au BP 2018 et suivants.

N°42/2018

TABLEAU DES EFFECTIFS PERSONNEL COMMUNAL AU 02 MAI 2018

B- EMPLOIS NON PERMANENTS : 6 AGENTS ET 6 POSTES

1 C.A.E. CDI (à compter du 02/05/2018)	35h/35h TC
1 CDD d'un an (jusqu'au 13/08/2018)	35h/35h TC
2 CDD (jusqu'au 31/07/2018)	35h/35h TC
1 CDD(jusqu'au 30/09/2018).....	35h/35h TC
1 contrat apprentissage «CAP Petite Enfance» (jusqu'au 30/06/2018)	35h/35h TC

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

APPROUVE le tableau des effectifs du personnel non permanent de la Commune au **02 MAI 2018**.

N°43/2018

NOTE D'HONORAIRES ATELIER D'ARCHITECTURE TANDEM CONCERNANT LA RENOVATION DE LA COLONNE MONTANTE DES LOGEMENTS DU BATIMENT ELSA ET ATELIER MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

VU la proposition d'horaires de l'Atelier d'Architecture TANDEM en date du 15/11/2017.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **ACCEPTTE** la proposition d'honoraires de l'Atelier d'Architecture TANDEM, pour un montant de **2 000,00 € HT** soit **2 400,00 € TTC** pour la rénovation de la colonne montante des logements du bâtiment Elsa et l'Atelier Municipal
- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire** à passer commande et signer la proposition
- ◆ **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2018 et suivants.

N°44/2018

AUTORISATION DE DEPOSER DEUX DECLARATIONS DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ECOLE MATERNELLE ET LA RENOVATION THERMIQUE D'UN BATIMENT EN BUREAUX LOGEMENTS ET CABINET MEDICAL

VU l'exposé de Mr Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **DECIDE** la rénovation de deux bâtiments communaux
- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire A DEPOSER** les deux déclarations préalables de travaux concernant la rénovation de la couverture de l'Ecole Maternelle et la rénovation thermique d'un bâtiment en bureaux, logements et cabinet médical auprès du service instructeur la Communauté de Communes du Haut Chemin et du Pays de PANGE
- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire A SIGNER** les arrêtés relatifs aux deux déclarations préalable de travaux.

N°45/2018

TAXE FORFAITAIRE SUR LES CESSIONS A TITRE ONEREUX DES TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

VU l'exposé de Mr GULINO Eric, Maire, et Mme MARX Anne-Marie, Maire déléguée.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **DECIDE** la mise en place à compter du 01/01/2019, d'une taxe forfaitaire de 10% sur la cession, à titre onéreux, des terrains nus devenus constructibles, du fait de leur classement par un PLU dans une zone urbaine ou à urbaniser ouverte à l'urbanisation, conformément à l'article 1529 du Code Général des Impôts
- ◆ **INSTAURE** cette nouvelle taxe pour la nouvelle commune d'Ogy-Montoy-Flanville.

N°46/2018

CHASSE COMMUNALE : CHANGEMENT DE LOCATAIRE CHASSE POUR OGY (Cette délibération annule et remplace la DCM n° 27/2018 du 27/03/2018)

Ayant entendu l'exposé de Mr Gilles VOITURET, Adjoint au Maire.
Considérant la cession de bail demandée par Monsieur Jean-Luc BOHN.
Considérant la candidature de Monsieur OURY Hubert pour reprendre le bail de Monsieur BOHN.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **AUTORISE Madame le Maire déléguée à signer** le nouveau bail de chasse pour OGY par voie de cession avec Monsieur OURY Hubert pour la période du 1^{er} Juin 2018 au 1^{er} Février 2024.
- ◆ **FIXE** le prix du bail à **700 €/an.**

N°47/2018

ETUDES DE FAISABILITE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX DIVERS ET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE DE PUCHE A OGY

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **ACCEPTÉ** la proposition d'honoraires du bureau d'études V.R.I. concernant les études de faisabilité pour les travaux d'extension des réseaux divers et d'aménagement de voirie de la rue de Puche à Ogy pour un montant de **3 400,00 € HT** soit **4 080,00 € TTC.**
 - ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la proposition d'honoraires
 - ◆ **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

N°48/2018

REMBOURSEMENT FRAIS D'ELECTRICITE APPARTEMENT SIS AU 7 RUE DU CHATEAU (SARL 2AE SOLUTIONS)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric GULINO, Maire, saisi d'une demande de Messieurs LACOGNATA Alain et LAMPERT Eric, cogérants de la Société 2AE Solutions, locataires d'un appartement communal sis 7 rue du Château.

- ATTENDU qu'il est reconnu que le bâtiment n'est pas isolé
- ATTENDU qu'il est décidé de mettre le bâtiment aux normes d'isolation
- ATTENDU qu'il existe des problèmes de chauffage dans les bureaux de la société
- ATTENDU que la Société 2AE Solutions a présenté les factures UEM, s'élevant respectivement à 275,54 € et 164,72 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- **ACCEPTÉ ET DECIDE DE REGLER** à la Société 2AE Solutions les frais d'électricité d'un montant de 440,26 € TTC
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.